

**POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION
DES RISQUES DE CATASTROPHE: RENFORCER LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE**



CONSULTATION INFORMELLE

21 juillet 2011

Programme alimentaire mondial
Rome (Italie)

Par nos actions, nous pouvons soit aggraver les catastrophes,
soit en diminuer l'ampleur.

– *Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies*

INTRODUCTION

1. La réduction des risques de catastrophe figure au premier rang des priorités du PAM, en raison des importantes répercussions que ces phénomènes ont sur les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire dans le monde. En 2010, plus de 50 pour cent des programmes du PAM ont eu pour objectif d'atténuer les risques de catastrophes naturelles et les incidences de celles-ci sur la sécurité alimentaire, et ont permis de venir en aide à près de 80 millions de personnes.
2. La présente politique donne au personnel du PAM des orientations pour les aider à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la capacité de résistance selon une stratégie conforme au mandat, à la mission et aux avantages comparatifs du Programme, ainsi qu'au Cadre d'action de Hyogo. Bien que l'accent soit mis sur la réduction des risques de catastrophe naturelle, de nombreux principes s'appliquent également aux catastrophes causées par l'homme et aux situations d'urgence complexes.
3. Le présent document met à jour la politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe présentée pour examen au Conseil en 2009, et tient compte des orientations formulées par le Conseil, de l'expérience récente du PAM et des résultats d'une série de consultations régionales préconisées par le Conseil, durant lesquelles les contributions de plus de 190 organisations avaient été recueillies en 2009.
4. La présente politique fait fond sur le Plan stratégique du PAM pour 2008-2013, le cadre de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe du PAM (2011)¹, la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1), le cadre d'orientation relatif à la politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe² (2008), la politique du PAM en matière de gestion des risques (WFP/EB.2/2005/5-E/1), le document intitulé "Atténuation des effets des catastrophes: une approche stratégique" (WFP/EB.1/2000/4-A) et les lignes directrices en matière d'atténuation des effets des catastrophes dans le cadre de l'assistance du PAM (2002). Elle s'inspire également du document intitulé "Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique" (WFP/EB.A/2011/5-F), qui décrit la nouvelle stratégie adoptée par le PAM vis-à-vis des incidences du changement climatique sur la faim. Enfin, la présente politique prend en compte les politiques des principaux partenaires du PAM, y compris les donateurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des Nations Unies.
5. La politique de réduction des risques de catastrophe du PAM vise à renforcer la capacité de résistance en garantissant la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables tout en réduisant les risques de catastrophe auxquels elles sont exposées, ainsi qu'en protégeant leur vie et leurs moyens de subsistance et en les améliorant.

¹ En cours d'élaboration pour la deuxième session ordinaire du Conseil de 2011.

² Celui-ci a été élaboré dans le cadre du projet financé par la Suède concernant le renforcement de la capacité du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015.

CADRE D'ACTION DE HYOGO

6. En 2005, en adoptant le Cadre d'action de Hyogo, la communauté internationale a fait de la réduction des risques de catastrophe une priorité. En 2008, le PAM a harmonisé ses activités avec celles prévues par le Cadre d'action grâce à son Plan stratégique pour 2008-2013. Le Cadre d'action de Hyogo dégage cinq priorités d'action:
1. ériger la réduction des risques de catastrophe en priorité;
 2. améliorer l'information sur les risques et renforcer les systèmes d'alerte rapide;
 3. instaurer une culture de la sécurité et de la résilience;
 4. réduire les risques dans les secteurs clés; et
 5. améliorer la préparation aux situations d'urgence et les interventions³.
7. Le Cadre d'action de Hyogo reconnaît précisément la nécessité de "promouvoir la sécurité alimentaire, facteur important de la résilience des collectivités face aux aléas, particulièrement dans les zones sujettes aux sécheresses, aux inondations, aux cyclones et autres aléas qui peuvent compromettre les moyens de subsistance fondés sur l'agriculture"⁴.
8. Le Cadre d'action de Hyogo préconise également une meilleure intégration de la réduction des risques de catastrophe dans:
- i) les politiques et les plans de développement et d'aide humanitaire;
 - ii) les interventions en cas de crise, pour ce qui est des interventions et du relèvement à l'issue d'une catastrophe; et
 - iii) les stratégies d'adaptation au changement climatique⁵.

EXPLICATION

9. Les catastrophes naturelles constituent l'une des principales causes de la faim et ont des incidences sur tous les aspects de la sécurité alimentaire, notamment l'accès économique et physique à l'alimentation, la disponibilité et la stabilité des approvisionnements, et la nutrition⁶. Si de sérieux efforts ne sont pas faits pour s'attaquer aux risques de catastrophe, ceux-ci feront de plus en plus obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement⁷.
10. Des données empiriques sans cesse plus nombreuses, comme celles figurant dans le document intitulé "Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial 2011", montrent qu'il existe une corrélation directe entre le risque de catastrophe et la pauvreté et l'insécurité alimentaire aux niveaux mondial et local. Les pertes consécutives aux catastrophes sont beaucoup plus lourdes pour les ménages et les collectivités pauvres et

³ Cet engagement a été renforcé par le Plan d'action de Bali (2007), le Cadre de l'adaptation de Cancún (2010) et des plans d'action régionaux tels que le Programme d'action de l'Union africaine sur la réduction des risques de catastrophe (2010).

⁴ Plan d'action de Hyogo pour 2005–2015.

⁵ Commission européenne. 2009. Stratégie de l'Union européenne pour le soutien à la réduction des risques de catastrophes dans les pays en développement. Bruxelles.

⁶ De Haen, H. et Hemrich, G. 2007. The Economics of Natural Disasters: Implications and Challenges for Food Security. *Agricultural Economics* 37(s1): 31 à 45.

⁷ Ministère britannique du développement international. 2006. *Reducing the Risk of Disasters – Helping to Achieve Sustainable Poverty Reduction in a Vulnerable World: A DFID Policy Paper*. Londres.

ont des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et d'autres secteurs d'importance capitale⁸.

11. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire, qui vivent en majorité dans des zones fragiles, exposées aux catastrophes naturelles, sont le moins aptes à faire face à un choc ou à s'en remettre⁹. Du fait de leur exposition à des niveaux élevés de risque de catastrophe et du manque de capacités pour gérer de tels risques, sans compter d'autres facteurs comme la difficulté d'accéder aux marchés et le peu d'activités génératrices de revenus, les ménages pauvres sont souvent pris dans le cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, qui dégénère rapidement en crise alimentaire lorsqu'une catastrophe survient. Dans les États fragiles, les conflits, l'instabilité politique et la faiblesse des institutions amplifient l'impact des catastrophes sur la sécurité alimentaire.
12. Lorsqu'ils sont victimes d'une catastrophe, de nombreux ménages en situation d'insécurité alimentaire ont recours à des stratégies de survie dangereuses, comme la réduction de la qualité des vivres et de la consommation alimentaire, le retrait des enfants de l'école, la vente des avoirs productifs, la réduction des dépenses consacrées aux soins de santé et à l'éducation, et la migration due à une situation de détresse. Ces ménages préfèrent en outre désormais prendre le moins de risques possible, ce qui limite leur capacité de se doter de moyens de subsistance ou de diversifier ceux dont ils disposent, ce qui restreint les flux de revenus, ralentit le processus de relèvement après une catastrophe et enferme les personnes concernées dans le piège de la pauvreté¹⁰.
13. Il ressort des travaux de recherche que les catastrophes ont de profondes répercussions sur la nutrition, tant au lendemain de leur survenance qu'à long terme. Ainsi, selon une étude des facteurs de variation de la taille à l'âge adulte, plus de 20 pour cent des variations de taille dans les pays en développement sont déterminées par des facteurs environnementaux, en particulier la sécheresse¹¹.
14. Rien qu'en Afrique, 650 millions de personnes sont tributaires de l'agriculture pluviale dans des environnements qui subissent des pénuries d'eau, où les terres sont dégradées, où les épisodes de sécheresse et les inondations sont récurrents, où la situation météorologique est changeante, et où règne l'insécurité alimentaire¹². Plus un écosystème est dégradé, plus un épisode de sécheresse ou une inondation risquera d'avoir une incidence marquée et de porter gravement atteinte aux moyens de subsistance, même en cas de choc de faible intensité, en particulier pour les ménages les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire.

⁸ Organisation des Nations Unies. Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial de 2011. New York.

⁹ De Haen, H. et Hemrich, G. 2007. The economics of natural disasters: implications and challenges for food security. *Agricultural Economics* 37(s1): 31 à 45; Pelham, L., Clay, E. et Braunholz T. 2011. *Natural Disasters: What is the Role of Social Safety Nets?* SP Discussion Paper No. 1102, Washington, Banque mondiale; et Vakis, R., Kruger, D. et Mason, A. 2004. *Shocks and Coffee: Lessons from Nicaragua*. SP Discussion Series, Washington, Banque mondiale.

¹⁰ Vakis, R. 2006. Complementing Natural Disaster Management: The Role of Social Protection. SP Discussion Paper No. 0543, Washington, Banque mondiale.

¹¹ Silventoinen, K. 2003. Determinants of variation in adult body height. *Journal of Biosocial Sciences*. 35: 263 à 285. Parmi d'autres études pertinentes figurent les suivantes: Gitau, R., Makasa, M., Kasonka, L., Sinkala, M., Chintu, C., Tomkins, A. et Fileau, S. 2005. Maternal Micronutrient Status and Decreased Growth of Zambian Infants Born During and After the Maize Price Increases Resulting from the Southern African Drought of 2001-2002. *Public Health Nutrition*. 8(7): 837 à 843; Silventoinen, K. 2003. Determinants of Variation in Adult Body Height. *Journal of Biosocial Sciences*. 35: 263 à 285; Fuentes, R. et Seck, P. 2007. *The Short-Term and Long-Term Human Development Effects of Climate-Related Shocks: Some Empirical Evidence*. New York, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); et Del Ninno, C., Dorosh, P.A. et Smith, L.C. 2003. Public Policy, Markets and Household Coping Strategies in Bangladesh: Avoiding a Food Security Crisis Following the 1998 Floods. *World Development* 31(7): 1221 à 1238.

¹² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2008. *Les défis de la gestion durable des terres dans le contexte de la sécurité alimentaire en Afrique*. Vingt-cinquième conférence régionale pour l'Afrique. Document d'information 5.

15. D'importants arguments économiques plaident également en faveur de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe. S'attaquer aux risques de catastrophe permet de protéger les acquis du développement, de prévenir les situations d'urgence humanitaire, et de renforcer la capacité de résistance face à l'accroissement du risque de catastrophe et du changement climatique. Le renforcement de la capacité de résistance offre un bon rapport coût-efficacité et permet souvent de tirer le meilleur profit des ressources financières. Le Ministère britannique du développement international estime qu'en consacrant 1 livre sterling à la prévention, on en économise 4 au moment de mener une intervention, et il prévient que des années d'investissement peuvent être réduites à néant s'il n'est tenu aucun compte de la réduction des risques¹³.

FONDEMENT DE LA POLITIQUE

16. Le lien entre l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles, ainsi que l'importance de s'y préparer, de les prévenir et d'en atténuer les effets figurent au cœur de la mission du PAM. Que ce soit dans le cadre d'une situation d'urgence ou du développement, l'objectif principal de l'assistance du PAM est de renforcer la capacité de résistance et l'autonomie des populations les plus menacées par l'insécurité alimentaire¹⁴.
17. La définition de la mission du PAM et son Statut prévoient que le PAM doit favoriser la continuité entre secours d'urgence et développement en donnant la priorité aux activités de prévention des catastrophes, de préparation et d'atténuation de leurs effets – trois axes centraux de la réduction des risques de catastrophe telle que définie par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes¹⁵.
18. Le Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 met une nouvelle fois l'accent sur le fait que le Programme doit contribuer à prévenir la faim. Son Objectif stratégique 2 (Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets) est assorti de deux buts:
- But 1. Appuyer et renforcer les capacités des gouvernements de se préparer aux situations de faim aiguë provoquées par des catastrophes, de les évaluer et de réagir en conséquence;
 - But 2. Protéger et renforcer la résistance aux chocs des communautés, notamment l'adaptation aux changements climatiques, grâce à des programmes de protection sociale ou de création d'avoirs.
19. Les autres Objectifs stratégiques du PAM sont également importants:
- Objectif stratégique 1: Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence. Le Programme doit s'employer à limiter au maximum les effets immédiats des catastrophes sur les populations exposées à l'insécurité alimentaire, pour éviter les pires conséquences possibles.

¹³ *Humanitarian Emergency Response Review* (2011) du Ministère britannique du développement international, et Rapport annuel de 2008 de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

¹⁴ <http://fr.wfp.org/content/definition-de-la-mission-du-pam>.

¹⁵ D'après la terminologie de la réduction des risques de catastrophe, une mesure d'atténuation désigne "la réduction ou la limitation de l'impact négatif des aléas et des catastrophes" (Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes), tandis que lorsque l'on parle de changement climatique, l'atténuation fait référence aux mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi limiter le changement climatique.

- Objectif stratégique 3: Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition. Il s'agit ici d'appuyer la remise en état des avoirs essentiels aux moyens de subsistance et de l'infrastructure requise pour améliorer l'accès à l'alimentation – souvent en vue de réduire les risques et de veiller à ce que ces avoirs résistent à l'avenir aux catastrophes.
 - Objectif stratégique 4: Réduire la faim chronique et la dénutrition. Des efforts doivent être déployés pour réduire les effets durables des catastrophes, en particulier sur les enfants, en s'appliquant à améliorer l'état nutritionnel des personnes en situation d'insécurité alimentaire et partant, leur capacité de résistance.
 - Objectif stratégique 5: Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux. Il faut notamment ici s'employer à améliorer les capacités des gouvernements en matière d'analyse de la sécurité alimentaire, d'alerte rapide, de logistique, de réduction et de gestion des risques de catastrophe, et de préparation aux situations d'urgence, ce qui pourra porter des fruits dans la durée pour ce qui est de réduire les effets des catastrophes sur la faim et la nutrition.
20. Bien que tous les Objectifs stratégiques du PAM puissent contribuer à réduire les risques de catastrophe, les activités du Programme touchant la réduction et la gestion des risques de catastrophe visent principalement à appuyer trois priorités du Cadre d'action de Hyogo:
- **Priorité d'action 2: mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce.** Le PAM appuie les gouvernements, les collectivités et d'autres partenaires en mettant à leur service ses compétences uniques en leur genre en matière d'analyse et de suivi de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, ainsi que ses systèmes et ses services d'alerte rapide.
 - **Priorité d'action 4: réduire les facteurs de risque sous-jacents.** La quasi-totalité des programmes de sécurité alimentaire et d'assistance alimentaire mis en œuvre par le PAM à l'échelle communautaire, en particulier les programmes de création d'avoirs, ciblent clairement les personnes pauvres et contribuent à protéger, rétablir et mettre en place des avoirs et une infrastructure indispensables, l'objectif étant de renforcer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la capacité de résistance, et de réduire les risques de catastrophe. La collaboration avec des partenaires dotés de compétences techniques permet d'obtenir les ressources complémentaires requises et de tirer parti des possibilités qui s'offrent en matière de réduction des risques.
 - **Priorité d'action 5: renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.** Le PAM met ses capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise au service des gouvernements, des communautés et des institutions régionales partenaires, pour garantir une intervention efficace et appropriée en cas de catastrophe, en réduisant les effets de celle-ci sur les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire.

21. La réduction des risques de catastrophe concerne différentes catégories d'activités. L'examen des catégories d'activités du PAM a ainsi mis en évidence que la réduction des risques de catastrophe était l'une des premières préoccupations des programmes de développement du PAM, et que trois actions prioritaires visaient directement à réduire ces risques pour les ménages exposés à l'insécurité alimentaire: i) atténuer les effets des catastrophes naturelles récurrentes dans les zones vulnérables, ii) aider les familles pauvres à acquérir des avoirs et à les préserver; et iii) aider les ménages tributaires de ressources naturelles dégradées à se tourner vers des moyens de subsistance plus viables, à améliorer la productivité et à empêcher que la base de ressources naturelles ne se dégrade plus avant¹⁶. Il est également ressorti de l'examen des catégories d'activités que de nombreuses interventions de secours et de redressement offraient des possibilités incomparables, d'ordre formel et informel, d'aider les communautés et les institutions locales à renforcer leur capacité de résistance et leur aptitude à gérer les chocs en rapport avec la sécurité alimentaire¹⁷.

AVANTAGES COMPARATIFS DU PAM DANS LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

22. La stratégie suivie par le PAM en matière de réduction des risques de catastrophe s'appuie sur l'expérience acquise en travaillant pendant plusieurs décennies avec les gouvernements et les communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire en vue de réduire les risques de catastrophe, renforcer la capacité de résistance, se préparer aux catastrophes et intervenir en cas de crise. Aujourd'hui, le PAM est un acteur de premier plan dans la prestation de services et l'obtention de résultats dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe dans des régions du monde exposées à la fois à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et au risque de catastrophe. Parmi les avantages comparatifs qui lui sont propres et lui permettent d'obtenir des résultats concrets figurent les suivants.

Capacité opérationnelle et présence sur le terrain:

- une présence opérationnelle unique en son genre dans les zones les plus sujettes aux catastrophes, souvent assortie de programmes communautaires en cours visant à favoriser la sécurité alimentaire, qui englobent la réduction des risques de catastrophe;
- la capacité de déployer rapidement et d'intensifier, si nécessaire, les efforts déployés pour se préparer à des situations d'urgence humanitaire à petite et à grande échelle, intervenir le cas échéant et appuyer le redressement;
- des capacités remarquables en matière de logistique, de planification et de préparation des interventions en cas d'urgence, et d'alerte rapide, et l'aptitude à renforcer la capacité des gouvernements et des partenaires d'anticiper les catastrophes, de s'y préparer et d'y faire face;

¹⁶ Statut, Règlement général, Règlement financier et Règlement intérieur du Conseil d'administration, Programme alimentaire mondial, édition de novembre 2010.

¹⁷ "Examen des catégories d'activités" (WFP/EB.A/2010/11/Rev.1).

- la capacité, grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs, de mettre en œuvre une action communautaire à grande échelle axée sur le renforcement de la capacité de résistance, la gestion des ressources naturelles, et d'autres activités;
- une solide capacité de mettre en place des filets de sécurité pour appuyer les systèmes nationaux de protection sociale et les mesures prises par les pays pour faire face à une catastrophe.

Capacité d'analyse:

- des moyens de pointe pour comprendre et évaluer l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité et les risques de catastrophe et en assurer le suivi, qui permettent de cibler effectivement la réduction des risques, les interventions en cas de situations d'urgence, et le relèvement après une catastrophe.

Partenariats et renforcement des capacités:

- un large réseau de partenaires, dont des gouvernements, des ONG, des institutions spécialisées, des donateurs, des acteurs du secteur privé et des communautés;
- un rôle de premier plan dans l'accompagnement des efforts gouvernementaux destinés à renforcer les capacités nationales de gestion des catastrophes en rapport avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- l'aptitude à tirer des enseignements de l'expérience et à innover, en adoptant de nouvelles méthodes d'alerte rapide ainsi que de gestion et de transfert des risques pour appuyer les communautés les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire.

Rôle de chef de file:

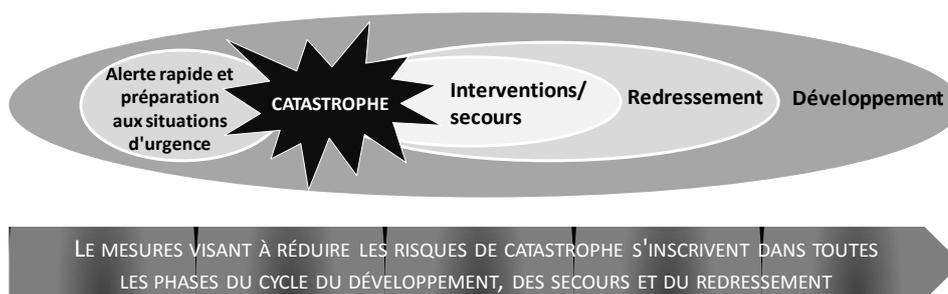
- un rôle important de chef de file au niveau interinstitutions dans le cadre du système d'action groupée, à l'appui des efforts de planification préalable des secours et des interventions humanitaires déployés par le Comité permanent interorganisations, ainsi qu'au niveau local, au sein des équipes de pays des Nations Unies et d'autres mécanismes de coordination locaux.

CADRE CONCEPTUEL DU PAM POUR LA RÉDUCTION ET LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

23. Le concept de réduction des risques de catastrophe n'est pas nouveau, mais il a pris une dimension plus globale durant la dernière décennie. Alors que les efforts étaient précédemment axés sur la préparation aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets, l'intervention en cas d'urgence et le redressement en tant qu'étapes distinctes d'un cycle, la réduction des risques de catastrophe regroupe la préparation aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets et la prévention des catastrophes dans un cadre davantage intégré qui relie les interventions d'urgence, le redressement et le développement¹⁸.

¹⁸ Partenariat de Rome pour la gestion des risques de catastrophe. *Disaster Risk Management in Food and Agriculture*. En 2009, dans le cadre du Partenariat de Rome pour la gestion des risques de catastrophe, le PAM, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont adopté un cadre conceptuel commun pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe, fondé sur les définitions du Cadre d'action de Hyogo et du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

Figure 1: réduction et gestion des risques de catastrophes



Adapté à partir de: "Building Resilient Communities", Banque mondiale

24. Dans ce cadre, la réduction des risques de catastrophe se définit comme le "concept et [la] pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables"¹⁹.
25. La gestion des risques de catastrophe se définit comme le "processus de recours systématique aux directives, compétences opérationnelles, capacités et organisation administratives pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et capacités de réponse appropriées en vue d'atténuer l'impact des aléas naturels et risques de catastrophes environnementales et technologiques qui leur sont liées"²⁰.
26. Dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe, la réduction des risques de catastrophe va des interventions au développement en passant par le redressement (voir la Figure 1):

Intervention en cas de catastrophe. L'acheminement efficace des secours humanitaires réduit l'impact d'une catastrophe²¹. Pour le PAM, cela signifie qu'il faut fournir une assistance alimentaire efficacement et en temps utile, afin de sauver des vies et de protéger des moyens de subsistance pendant et après une catastrophe, de même qu'appuyer la coordination globale des interventions d'urgence, du fait des responsabilités lui incombant dans le cadre du système d'action groupée.

Programmes de redressement après une catastrophe. Ils offrent la possibilité de réduire le risque de catastrophe. Pour le PAM, cela signifie appuyer les activités qui aident les populations en situation d'insécurité alimentaire frappées par une catastrophe à disposer de nouveau d'avoirs relatifs aux moyens de subsistance, en veillant à ce que ces avoirs puissent résister à une catastrophe future et, dans la mesure du possible, en réduisant l'exposition au risque de catastrophe.

¹⁹ Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. 2009. <http://www.unisdr.org/eng/terminology/UNISDR-Terminology-French.pdf>.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Ministère britannique du développement international. 2006. *Reducing the Risk of Disasters – Helping to Achieve Sustainable Poverty Reduction in a Vulnerable World: A DFID Policy Paper*. Londres.

Un processus de *développement* enclenché sans tenir compte des risques de catastrophes peut aggraver l'impact de celles-ci. Par conséquent, des mesures de réduction des risques de catastrophe doivent être prévues tout au long des processus de développement²². Pour le PAM, cela signifie intégrer des principes et des activités relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans des programmes de développement qui permettent aux personnes les plus pauvres de satisfaire leurs besoins alimentaires à court terme, tout en assurant à long terme la promotion du capital humain et la création d'avoirs de manière à réduire l'exposition aux dangers, à atténuer les effets des catastrophes et à améliorer la préparation aux situations de crise. Cela signifie aussi renforcer les capacités des gouvernements en matière de préparation aux situations d'urgence, d'analyse de la vulnérabilité, d'alerte rapide et autres.

Associer la réduction des risques de catastrophe à l'adaptation au changement climatique

27. Il est de plus en plus clairement établi que le changement climatique augmentera considérablement le risque d'insécurité alimentaire et de dénutrition²³. En outre, il se traduira souvent dans les faits par un accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui fait de la réduction des risques de catastrophe un élément primordial des stratégies d'adaptation et le premier système de défense face au changement climatique. Appuyer les communautés vulnérables en situation d'insécurité alimentaire ainsi que les gouvernements de manière à renforcer leur capacité de gestion des risques de catastrophe est donc un objectif du PAM, et cela va en outre dans le sens des efforts déployés en faveur de l'adaptation au changement climatique.
28. La réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et les stratégies de protection sociale ont le même objectif, qui est de bâtir des communautés résilientes. La résilience est la "capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base"²⁴. Pour le PAM, le renforcement de la résilience implique de veiller à la sécurité alimentaire des plus vulnérables, tout en réduisant le risque de catastrophe de même qu'en protégeant et en améliorant les moyens de subsistance, sur fond d'opération humanitaire ou de développement.
29. Dans le document du PAM intitulé "Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique" (2011), il est souligné que le fait de prendre systématiquement en compte le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les opérations du PAM sera très rentable pour ce qui est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, de renforcer les moyens de subsistance

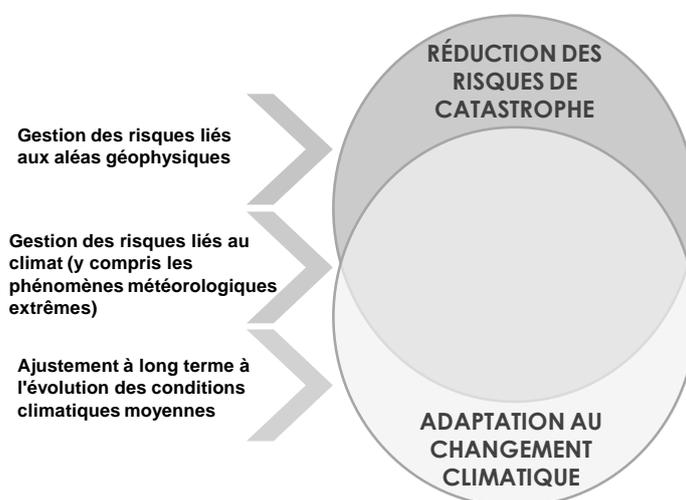
²² PNUD. 2004. *Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development*. New York, PNUD, Bureau de la prévention des crises et du relèvement.

²³ Confalonieri, U. et Menne, B. 2007. Human Health. In M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden et C.E.Hanson, eds. *Bilan 2007 des changements climatiques. Conséquences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press.

²⁴ Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe. 2009. <http://www.unisdr.org/eng/terminology/UNISDR-Terminology-French.pdf>.

et de protéger les progrès accomplis sur le plan du développement, mais aussi de réduire le nombre d'interventions (Figure 2)²⁵.

Figure 2: chevauchement entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe



Source: adapté de Mitchell et van Aalst, 2008.

Problématique hommes-femmes et réduction des risques de catastrophe

30. Les catastrophes ne touchent pas les femmes et les hommes de la même façon. Dans les sociétés inéquitables, les femmes sont plus vulnérables que les hommes face aux catastrophes naturelles, en raison des rôles et des comportements qui leur sont assignés par la société et qui limitent leur accès aux ressources²⁶. Après une catastrophe également, les femmes sont souvent plus vulnérables que les hommes, car leur rôle de soutien de famille prend une ampleur considérable et l'expérience montre que leur accès aux ressources favorisant le redressement est souvent restreint²⁷.

²⁵ S'agissant du domaine de recoupement entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, il correspond à ce que l'on qualifie généralement de gestion des risques climatiques, et il est axé sur la prise en compte de l'évolution des risques de catastrophe, l'amélioration de la capacité d'adaptation et la lutte contre les causes structurelles de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il englobe des activités telles que la conservation des sols et des eaux, la remise en état des bassins versants, le reboisement, l'amélioration des évaluations de la vulnérabilité et des risques, le renforcement des capacités, et les structures de financement *ex-ante* destinées à mutualiser les risques, comme l'assurance contre les intempéries fondée sur des indices. Les activités relatives à la gestion des risques climatiques comprennent également la mise en place de filets de sécurité publics pour les populations touchées par des catastrophes récurrentes, parallèlement à des programmes de protection sociale visant à venir à bout des causes sous-jacentes de la vulnérabilité. Parmi les travaux de référence, on peut citer: Mitchell, T. *et al.* 2010., *Climate Smart Disaster Risk Management, Strengthening Climate Resilience*, Brighton (Royaume-Uni), Institut sur les études du développement; Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. 2008. *Climate Change and Disaster Risk Reduction, Briefing Note 1*. New York; United States Agency for International Development (USAID). 2009. *USAID/OFDA Programs to Reduce Vulnerabilities to Climate and Weather-Induced Disasters, Fact Sheet No. 1*. Washington; PNUD. 2007. *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008. La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*. New York.

²⁶ Neumayer, E. et Pluemper, T. 2007. *The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981–2002*. Disponible à l'adresse: <http://ssrn.com/abstract=874965>.

²⁷ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, PNUD et Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles. 2009. *Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes - Politiques et directives pratiques*. Genève, Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

31. La politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2009) vise à créer au PAM les conditions propices pour pouvoir promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme l'illustrent les politiques, les programmes et les interventions destinés à aider les pays partenaires à s'attaquer aux problèmes touchant l'alimentation et la nutrition. Pour y parvenir dans le cadre de ses activités visant à réduire les risques de catastrophe, le PAM doit veiller à ce que les femmes et les hommes soient pris en considération sur un pied d'égalité lors des évaluations de la vulnérabilité ainsi que de la conception des projets et de leur classement par ordre de priorité. Le PAM et ses partenaires doivent également tirer profit des compétences et des connaissances des femmes dans des domaines comme la gestion des ressources naturelles et les réseaux sociaux, pour porter à leur maximum les mesures prises pour renforcer la capacité de résistance. Enfin, le PAM et ses partenaires doivent s'assurer de la répartition équitable et appropriée des charges et des possibilités découlant des programmes.

LE PAM ET LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE DANS LA PRATIQUE

32. Les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe menées par le PAM s'appuient sur une solide expérience opérationnelle et sur une gamme ciblée d'outils d'assistance alimentaire allant de l'analyse de la vulnérabilité à l'alerte rapide et des interventions d'urgence au renforcement des capacités. L'ampleur de ces activités sur le terrain est impressionnante. D'après les rapports normalisés sur les projets, le PAM a mis en œuvre des activités destinées à faire face aux risques de catastrophe dans 58 des 75 pays dans lesquels il a œuvré en 2010 (77 pour cent), ce qui représente plus de la moitié des projets exécutés.
33. Ces activités comprennent:
34. *La préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions:* la préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions constituent pour le PAM des fonctions essentielles qui favorisent des interventions efficaces en cas de catastrophe et partant, en réduisent les effets sur les populations vulnérables. Par exemple, en Haïti, le PAM aide le Gouvernement à se préparer aux catastrophes par le biais de la conclusion d'accords de coopération pour des dispositifs de réserve avec les partenaires et de la mise en place anticipée de stocks alimentaires, de camions, et d'autres articles de survie à utiliser en cas de catastrophe. En 2010, ces efforts ont permis au Gouvernement, au PAM et à ses partenaires d'intervenir rapidement pour faire face au cyclone Tomas et à l'épidémie de choléra qui avaient frappé le pays.

programmes, comme les Achats au service du progrès, appuient également le renforcement de la capacité de résistance en améliorant les moyens de subsistance. Ainsi, au Bangladesh, grâce à un projet mis en œuvre avec le Gouvernement et des ONG partenaires, le PAM a aidé 30 000 ménages en situation d'insécurité alimentaire à surélever leur habitation au-dessus du niveau des crues, et il a formé 1,3 million de femmes à la préparation en prévision des catastrophes depuis 2001.

39. ***Protection sociale et filets de sécurité fondés sur des activités productives.*** Les filets de sécurité sont de plus en plus considérés comme des outils importants pour gérer le risque de catastrophe naturelle²⁸ et appuyer une adaptation au changement climatique favorable aux populations pauvres²⁹. Il est à présent admis que les filets de sécurité, s'ils sont correctement utilisés, peuvent non seulement protéger mais aussi sensiblement améliorer les moyens de subsistance des populations démunies. Les ménages exposés à l'insécurité alimentaire étant souvent contraints d'exercer des activités certes peu risquées mais peu rentables, qui les empêchent d'échapper à la pauvreté, la mise en place d'un filet de sécurité fiable peut permettre de soutenir les personnes concernées tandis qu'elles prennent des risques, se livrent à des activités mieux rémunérées et améliorent leur capacité de résistance aux chocs. Les filets de sécurité peuvent également contribuer à prévenir l'impact des chocs grâce à la mise en œuvre de mesures visant à atténuer les effets des catastrophes ou à la fourniture d'assurances³⁰. Par exemple, en Ouganda, le PAM a mis sur pied, en partenariat avec le Gouvernement et la FAO, le programme de création d'avoirs productifs dans le Karamoja (KPAP) pour mettre en place un dispositif de protection sociale fondé sur des activités productives au profit des ménages se livrant à des activités pastorales et agropastorales qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire et sont régulièrement touchés par la sécheresse. Le KPAP utilise l'assistance alimentaire pour répondre aux besoins alimentaires saisonniers, tout en mettant en place des avoirs productifs, comme de nouveaux dispositifs de collecte des eaux de pluie suivant des méthodes traditionnelles en vue d'améliorer les disponibilités en eau pour la production agricole et le bétail et de réduire les répercussions de la sécheresse.

40. ***Mécanismes novateurs de financement et de transfert des risques et d'assurance contre les risques au profit de la sécurité alimentaire.*** Le PAM aide les gouvernements et les communautés en mettant sur pied des mécanismes de financement et de transfert des risques et d'assurance contre les risques visant à réduire le risque de souffrir de la faim et à protéger les moyens de subsistance. Ainsi, le projet relatif à l'évaluation rapide et à la protection des moyens de subsistance mené par le PAM a aidé le Gouvernement éthiopien à élaborer un système intégré de gestion des risques pour appuyer le filet de sécurité alimentaire en place dans le pays. Ce système associe un dispositif d'alerte rapide perfectionné à des mesures de préparation aux situations d'urgence aux fins de la mobilisation d'un fonds d'urgence d'un montant de 160 millions de dollars E.-U. mis à disposition par la Banque mondiale et d'autres donateurs en vue d'étendre le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives (PPSAP) et de protéger les moyens de subsistance en cas de sécheresse.

²⁸ Pelham, L.; Clay, E. et Braunholz T. 2011. *Natural Disasters: What is the Role of Social Safety Nets?* SP Discussion Paper No. 1102. Washington, Banque mondiale.

²⁹ Newsham, A., Davies, M. et Bene, C. 2011. *Making Social Protection Work for Pro-Poor Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation. Background paper.* Brighton (Royaume-Uni), Institut sur les études du développement.

³⁰ Banque mondiale. 2011. *Building Resilience and Opportunity: The World Bank's Social Protection and Labor Strategy 2012-2022 Concept Note.* Washington.

41. ***Renforcement des capacités nationales et concertation sur les politiques.*** Le PAM collabore avec les gouvernements pour renforcer leurs capacités dans les domaines importants de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, notamment l'analyse de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire, la préparation aux situations d'urgence, l'alerte rapide, la planification des interventions d'urgence et la logistique d'urgence, et pour appuyer l'élaboration de politiques et de plans nationaux tenant compte de l'incidence des risques de catastrophe sur la faim et la malnutrition.
42. ***Coordination interorganisations et direction des opérations.*** Le PAM co-dirige le module de la sécurité alimentaire avec la FAO et il est le chef de file des modules de la logistique et des télécommunications d'urgence, pour lesquels il est chargé d'appuyer la planification des interventions d'urgence, la préparation aux situations d'urgence et l'alerte rapide à l'échelle interorganisations, ainsi que de coordonner les interventions d'urgence. Il assure la coprésidence du Sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence, qui vise à renforcer et à promouvoir la préparation interorganisations, la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide dans toute la communauté humanitaire. Au niveau des pays, le PAM joue également un rôle clé, puisqu'il est chargé au sein des équipes de pays des Nations Unies des questions touchant la réduction des risques de catastrophe, notamment au Bangladesh, en El Salvador, en Éthiopie, à Madagascar, au Mozambique, en Ouganda, au Soudan et en Zambie.
43. ***Maîtrise des connaissances relatives à la faim, à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, et à l'assistance alimentaire.*** Le PAM rassemble et partage de nouvelles connaissances sur l'incidence des catastrophes sur la faim et sur l'efficacité des différents outils d'assistance alimentaire dans la lutte contre la faim et la réduction des risques de catastrophe, par le biais de la réalisation d'évaluations et d'études de cas et de l'élaboration de directives.

PARTENARIATS

44. Pour que le PAM puisse participer de façon rentable et pertinente aux efforts visant à réduire les risques de catastrophe, qui s'inscrivent dans un environnement de plus en plus complexe et difficile, il doit veiller à nouer des partenariats efficaces avec un large éventail d'intervenants, dont des gouvernements nationaux, des instances régionales, des organismes des Nations Unies, des ONG, d'autres acteurs du secteur humanitaire et du développement, des organisations de la société civile, et le secteur privé. Conscient de l'importance cruciale des partenariats pour obtenir des résultats durables en matière de réduction des risques de catastrophe et d'amélioration de la sécurité alimentaire, le PAM s'attache en permanence à renforcer et étendre ses partenariats et à en établir de nouveaux.
45. Il appartient principalement aux gouvernements nationaux de réduire les risques de catastrophe, et ils constituent les premiers partenaires du PAM. Le Programme collabore avec les pouvoirs publics dans tous les pays dans lesquels il opère en vue de réduire la faim et la malnutrition. Dans presque tous ces pays, le PAM s'emploie notamment à renforcer les capacités des gouvernements nationaux dans un ou plusieurs domaines dans lesquels il a un avantage comparatif s'agissant de la réduction de risques de catastrophe, en tenant compte des besoins et des critères locaux.

46. Le PAM joue un rôle important dans le système des Nations Unies pour ce qui est de la réduction des risques de catastrophe, l'accent étant mis sur l'assistance alimentaire, la préparation aux situations d'urgence et l'analyse de la vulnérabilité. Outre le rôle de chef de file qu'il joue au sein du Comité permanent interorganisations, le PAM est un membre actif du système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de celle-ci.
47. La coopération avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome constitue une priorité pour le PAM. Dans le cadre du Partenariat de Rome pour la gestion des risques de catastrophes, le PAM, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) étudient comment promouvoir conjointement l'amélioration de l'évaluation et de la réduction des risques, de la préparation aux situations d'urgence et de l'alerte rapide, ainsi que des interventions et du redressement, en mettant l'accent sur la collaboration sur le terrain dans les pays exposés à l'insécurité alimentaire dans lesquels les risques de catastrophe sont élevés. Dans cette optique, un atelier consacré à la gestion des risques de catastrophe, organisé par le PAM et la FAO fin 2010, a recensé au moins neuf initiatives conjointes en cours d'exécution en Afrique orientale et australe, ainsi que des possibilités de renforcer la collaboration sur le terrain. Le système de gestion des risques météorologiques mis au point par le PAM et le FIDA appuie l'accès à des dispositifs de gestion des risques novateurs, comme l'assurance contre les intempéries fondée sur des indices, afin de promouvoir le développement agricole, la sécurité alimentaire, et une gestion plus efficace des risques de catastrophe.
48. Récemment, le PAM a signé des mémorandums d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui ont tous pour objectif l'amélioration de la collaboration dans les domaines pertinents de la réduction des risques de catastrophe, en vue de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire.
49. Les partenariats régionaux sont également consolidés. En Afrique, les bureaux régionaux du PAM dirigent les efforts destinés à conclure des accords de collaboration, par exemple avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour soutenir les activités de réduction des risques de catastrophe liées à la sécurité alimentaire et de préparation aux situations d'urgence. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le PAM intensifie sa collaboration avec des institutions spécialisées comme le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides. En Amérique latine, il harmonise ses activités de réduction des risques de catastrophe avec les programmes régionaux mis en œuvre par des organismes tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale.
50. Renforcer sa collaboration avec des ONG est également une priorité pour le PAM. En 2010, il a collaboré avec quelque 2 000 ONG, dont presque 90 pour cent étaient des ONG locales ou des organisations communautaires, dans le cadre de 162 projets mis en œuvre dans 66 pays du monde entier. Les grandes ONG partenaires, comme World Vision International, Save the Children ou Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE), fournissent des capacités techniques précieuses et des ressources complémentaires essentielles à l'appui des efforts du PAM.

51. Les ONG partenaires contribuent en outre à innover dans le secteur de la réduction des risques de catastrophe. Par exemple, en s'appuyant sur un modèle mis à l'essai avec succès en Éthiopie, le PAM et Oxfam America ont lancé conjointement une initiative communautaire visant à renforcer la capacité de résistance des populations rurales, nommée Initiative R4, qui englobe la réduction des risques de catastrophe au niveau local, des programmes de création d'avoirs, le transfert de risques (dont un mécanisme novateur Travail contre assurance), et le renforcement des moyens de subsistance, qui bénéficie du soutien de donateurs traditionnels et du secteur privé.
52. A l'échelle institutionnelle, le PAM tire parti du dialogue qu'il entretient avec les partenaires bilatéraux, qui appuient certaines de ses initiatives les plus stratégiques touchant le renforcement des capacités et le développement des connaissances en matière de réduction des risques de catastrophe. Ces initiatives permettent aussi au Programme de collaborer avec d'autres acteurs, grâce aux partenariats établis avec des entités telles que la Direction suisse du développement et de la coopération, PreventionWeb, l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe, la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ, Agence allemande de coopération internationale), l'Office météorologique du Royaume-Uni, et l'Institut international de recherche sur le climat et la société de l'université de Columbia (États-Unis d'Amérique).

CONCLUSIONS

53. Au premier rang des préoccupations du PAM figurent les personnes les plus pauvres, les plus exposées à l'insécurité sur les plans alimentaire et nutritionnel, et les plus vulnérables – celles qui vivent au quotidien dans les zones les plus marginales et les plus dangereuses de pays sujets à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Ces phénomènes ont de graves incidences sur la vie et les moyens de subsistance de ces populations vulnérables, sapant les frêles acquis du développement et les condamnant à une lutte perpétuelle pour vivre ou pour survivre.
54. La réduction des risques de catastrophe auxquels sont exposées ces populations est inscrite au cœur de la mission et du mandat du PAM. Sa politique en matière de réduction des risques de catastrophe consiste donc à renforcer la capacité de résistance en garantissant la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables, tout en réduisant les risques de catastrophe auxquels celles-ci doivent faire face et en protégeant et améliorant leurs moyens de subsistance.
55. Pour atteindre ses objectifs en matière de réduction des risques de catastrophe, le PAM doit exploiter ses avantages comparatifs et coopérer étroitement avec les gouvernements et ses partenaires dans le cadre des priorités et des plans nationaux. En travaillant à la croisée de l'insécurité alimentaire, de la dénutrition, de la pauvreté et du risque de catastrophe, le PAM peut mobiliser ses exceptionnels points forts pour mieux répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire, tout en soutenant les efforts déployés pour renforcer les capacités nationales de réduction des risques de catastrophe. Les initiatives qui permettent aux communautés de protéger leurs moyens de subsistance et les aident à renforcer leur résilience constituent le pivot de tels efforts.

56. Le PAM peut s'efforcer d'accroître l'impact et la durabilité de ses interventions de multiples façons, par exemple en intégrant les principes de réduction des risques de catastrophe à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, et en mettant à profit les possibilités d'améliorer la sécurité alimentaire tout en réduisant les risques de catastrophe, en protégeant les moyens de subsistance et en bâtissant des communautés résistantes. Dans la mesure du possible, il convient d'associer les objectifs de sécurité alimentaire aux objectifs de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, pour mobiliser toutes les potentialités et engendrer des résultats durables. En outre, les interventions doivent être conçues en tenant compte de l'échelle et du temps requis pour obtenir les effets souhaités.
57. Le PAM doit continuer de perfectionner sa panoplie de mesures de réduction des risques de catastrophe, et veiller à ce que ses programmes se fondent sur la meilleure analyse possible et ciblent effectivement les ménages les plus touchés par l'insécurité alimentaire afin de réduire leur exposition aux risques et de renforcer leur capacité de résistance. Dans le cadre des stratégies et des programmes, il convient de continuer de s'employer à déterminer quelles activités présentent de multiples avantages et à les intensifier, en étroite collaboration avec les partenaires du PAM.
58. Compte tenu du fait que le changement climatique modifie les tendances des aléas climatiques, le PAM devra travailler davantage avec ses partenaires pour étoffer sa base de connaissances et renforcer ses capacités à la lumière des nouvelles règles en matière de catastrophes.
59. Enfin, les indicateurs utilisés pour mesurer l'impact et la rentabilité des interventions du PAM destinées à réduire les risques de catastrophe doivent être intégrés aux systèmes de suivi et d'évaluation institutionnels. Dans le même temps, la collaboration avec les donateurs et les partenaires doit être intensifiée pour renforcer la capacité du PAM de s'assurer en temps utile des ressources adéquates en vue de porter à son maximum l'impact de son assistance.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|-------|---|
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| GIZ | <i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence allemande de coopération internationale) |
| KPAP | programme de création d'avoirs productifs dans le Karamoja |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| PPSAP | Programme de protection sociale fondé sur des activités productives |